



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

*Accompagner dans et vers l'autonomie des
personnes retraitées en situation de
vulnérabilité*

Bilan d'activité 2019

SOMMAIRE

Pour commencer, page 1

1/ Actions d'accompagnements personnalisés, page 3

1.1/ Action Grand Centre Ville, page 3

Présentation

Éléments 2019

1.2/ Action autour de l'Habitat, page 5

Présentation

Éléments 2019

2/ Actions transversales, page 8

Espace consultatif des personnes accompagnées

Comité de Coopération

3/ Vie associative, page 9

Le conseil d'administration en 2019

Faldas (Fédération des Alternatives de l'Action Sociale)

4/ Perspectives 2020, page 10

Annexes :

annexe n°1 : Action Grand Centre Ville 2019 , données chiffrées

annexe n°2 : financements 2019

annexe n°3 : critères d'orientation et fiche de positionnement

Liste des acronymes utilisés :

ACLAP : Accueil et Aide aux Personnes Âgées

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

AGCV : Action Grand Centre Ville

ASS : Aide sanitaire et Sociale de la CPAM

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ASPA : Allocation de Solidarité aux personnes Âgées

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS:Centre Communale d'Action Sociale

CMP : Centre Médico-psychologique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CCAS ESA : Centre Communal d'Action Sociale – Espace Services Aînés

DALO : Droit au Logement Opposable

ECPA : Espace Consultatif des Personnes Accompagnées

ESA : Espace Services Aînés du CCAS

FSL : Fond de Solidarité pour le Logement

IDE : Infirmier diplômés d'État

MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS : Maison Départementale de la Solidarité

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

PFIDASS : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SAAD : Services d'Aide à Domicile

SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

Cépar : pour commencer...

Cépar, association à but non lucratif régie par la loi 1901 a été créée en août 2016, à Marseille. Cépar réunit, autour des deux membres fondateurs, un collectif d'administrateurs bénévoles participant à l'élaboration des projets et au développement stratégique de l'association.

Cépar a une double visée :

- adapter la méthodologie et l'éthique de l'intervention éducative aux problématiques soulevées par le vieillissement de la population ;
- développer une activité éducative en promouvant un modèle organisationnel innovant.

Cépar entame en 2020 sa troisième année d'activité salariée.

Lancée en octobre 2017, notre action d'accompagnement personnalisé à destination de personnes retraitées en situation complexe sur le territoire du Grand Centre Ville de Marseille nous a permis d'accompagner plus de 110 personnes. Notre masse salariale a fluctué entre 1,6 et 1,7 ETP

N'intervenant que sur prescription de partenaires, Cépar est aujourd'hui repéré dans le champ d'acteur auprès du public cible : nous sommes contraints de refuser des orientations du fait d'une file active saturée. Développant notre activité à la croisée des différents champs d'intervention, auprès d'un public relativement invisible, notre volonté de maintenir des files actives réduites (24 accompagnements personnalisés de 6 mois pour un ETP à l'année) s'inscrit à rebours des injonctions à développer des actions à fort volume de bénéficiaires, telles que présente dans l'action médico-sociale.

Le parti pris de la relation

L'hypothèse présidant à la création de notre structure était la suivante : le travail de la relation, principal outil de l'éducateur spécialisé, est un levier favorisant l'amélioration des conditions de vie des personnes retraitées en situation d'isolement, de vulnérabilité.

La création d'une relation de confiance avec les personnes retraitées en situation de vulnérabilité orientées sur notre action vise des objectifs opérationnels concrets : l'accès aux droits sociaux, l'accès à un habitat digne, la fluidification du parcours de santé et la rupture de l'isolement.

Notre parti pris est de favoriser la constitution d'un étayage adapté autour de chaque situation, afin que la personne puisse se passer de notre intervention après une période définie.

Nous estimons que la principale difficulté pour permettre à notre public cible d'améliorer ses conditions de vie ne réside pas tant dans la détection des situations mais dans leur accompagnement.

L'offre d'un service d'accompagnement global et personnalisé pour les personnes retraitées en situation complexe, s'articulant avec les différents acteurs du territoire, s'avère novateur.

Public cible

La définition du public de Cépar recoupe une terminologie diverse : personnes retraitées, seniors et récemment « personnes du bel âge » vulnérables, pauvres, précaires, isolées, en situations complexes...

Cépar a fait le choix de définir son public comme des personnes retraitées en situation de vulnérabilité. Cépar vise un public en cumul de problématiques. Ainsi, les situations accompagnées sont marquées par un entremêlement de difficultés socio-affectives, sanitaires, économiques, d'habitat et d'accès aux droits..

Les personnes orientées sur notre service présentent des difficultés de littératie importantes. Elles connaissent des parcours de vie émaillés de ruptures, avec pour conséquence des difficultés dans la relation à l'autre se traduisant souvent par des situations d'isolement massif. Néanmoins, il n'est pas possible d'en établir un profil type, la diversité des situations ne se prêtent guère à des réductions : le point commun des personnes accompagnées étant une situation pouvant conduire à une aggravation des ruptures sociales, économique, affective et sanitaire sans intervention adéquate.

Ces personnes sont repérées par les services sociaux (MDS, CCAS, service sociaux hospitaliers, associations) mais ne parviennent pas à se maintenir dans un parcours d'accès aux droits.

Des besoins non pourvus

Si les situations de personnes retraitées présentant des altération définitives des capacités décisionnelles sont prises en compte par des dispositifs ad hoc, les personnes en situation de cumul de problématiques, ne relevant pas de maladie neurodégénérative ou psychiatrique diagnostiquées, ont des difficultés à accéder à un accompagnement global renforcé, faute d'une offre de service adéquate.

D'une part les services sociaux de droit commun sont saturés et ne peuvent prodiguer un accompagnement renforcé. D'autre part la dématérialisation des démarches administratives rendent complexe la possibilité de trouver un interlocuteur physique dans les institutions concernant les droits sociaux du public cible (Carsat, MSA, Service des Impôts, CAF...). Ces freins à l'accès aux droits se cumulent avec des difficultés de littératie médicale, administrative et de repérage des démarches et intervenants à solliciter.

Ainsi, les personnes qui nous sont orientées présentent des situations de non recours aux droits sociaux, d'interruption du parcours de santé et de risque d'expulsion locative.

Une intervention adaptée

Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au mieux les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées. Notre action personnalisée se déroule en trois phases : évaluation et mise à jours des droits, constitution d'un étayage d'intervenants adaptés, relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés. L'aspect renforcé de notre intervention permet d'établir une relation de confiance indispensable pour l'amélioration des situations.

Les impacts de notre intervention se traduisent en parti en « coût évité » à la personne accompagnée et à la société (prévention des sur hospitalisations, des dettes hospitalières, des expulsions locatives, des placements en institution alors qu'un maintien à domicile est possible...).

2019, année de la continuité

L'exercice 2019 a permis à Cépar de maintenir l'Action Grand Centre Ville et de développer l'Action d'accompagnement autour de l'habitat. Les partenaires prescripteurs orientent des situations de manière constante, et nos résultats en terme d'améliorations des conditions de vie des personnes accompagnées nous encouragent à persévérer dans notre activité.

1/Actions d'accompagnements personnalisés

1.1/ Action Grand Centre Ville

Présentation

L'action Grand Centre Ville (AGCV) constitue l'action historique de Cépar.

Elle propose un accompagnement global, personnalisé, renforcé et limité à 6 mois à des personnes retraitées en situation complexe sur les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissement.

Elle se déploie sur quatre axes d'intervention :

- favoriser l'accès aux droits
- favoriser le maintien à domicile,
- fluidifier les parcours de santé,
- rompre l'isolement des personnes accompagnées.

L'orientation du public est réalisée par nos partenaires prescripteurs. Ces derniers repèrent des situations qui nécessitent un accompagnement renforcé afin de prévenir un basculement des personnes dans l'indigence. Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au mieux les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées.

Notre action personnalisée se déroule en trois phases :

- évaluation et mise à jours des droits,
- constitution d'un étayage d'intervenants adaptés,
- relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés.

L'aspect renforcé de notre intervention permet d'établir une relation de confiance indispensable pour l'amélioration des situations.

Les impacts de notre intervention se traduisent en parti en « coût évité » à la personne accompagnée et à la société (prévention des sur hospitalisations, des dettes hospitalières, des expulsions locatives, des placements en institution alors qu'un maintien à domicile est possible...).

L'exercice 2019

L'exercice 2019 s'est traduit par la mise en œuvre de 43 accompagnements de personnes retraitées en situation de vulnérabilité sur le territoire du Grand Centre Ville. Nous constatons une mixité du public (22 hommes et 21 femmes) et une sur représentation de personnes résidant sur le 3^{ème} arrondissement.

Des besoins constants

Avec une moyenne de 4 orientations par mois, Cépar est repéré par les partenaires prescripteurs pour intervenir sur les situations les plus complexes. L'offre de service de Cépar, via l'AGCV, a permis la mise en œuvre de 43 relations de confiance avec des personnes en situation de cumul de problématiques.

Ainsi, 4 sur 5 cumulent l'ensemble des problématiques ciblées (cf annexe 4 : critères d'orientations). Les personnes sont toutes en dessous du seuil de pauvreté. Elles sont en situation d'isolement socio-affectif massif (4 sur 5), ne parviennent pas à accéder à leur droits sociaux (4 sur 5), et ont une problématique d'absence d'habitat (11 personnes SDF), ou d'habitat inadapté (27 personnes en logement insalubre, inadapté à leur perte d'autonomie ou trop onéreux). 4 personnes sur 5 présentent des difficultés de littératie importantes leur rendant inintelligible les documents administratifs et/ou médicaux.

Nous constatons une augmentation des personnes en procédure d'expulsion locative (nombre multiplié par 4 par rapport à l'exercice 2018).

Des résultats probants (cf annexe 1 : données chiffrées 2019)

La méthodologie d'intervention de Cépar a porté ses fruits sur les différents axes d'intervention :

- accès aux droits sociaux: nous avons instruit et fait aboutir 59 dossier d'ouverture de droits (retraites, CAF, CPAM) et permis la mise à jour des situations administratives (documents d'identité : 12 personnes, 8 avis d'imposition obtenu, 7 comptes bancaires ouverts). L'efficacité sur l'obtention de droits nous permet de gagner la confiance de la personne, d'évaluer de manière concrète ses besoins et manques, et de fluidifier son parcours ;
- favoriser le maintien à domicile ou l'accès à un habitat adapté : la priorisation sur l'accès aux droits sociaux en début d'accompagnement permet de mettre à jour des situations locatives bloquées, des fluidifier les rapports avec les bailleurs, et d'orienter au mieux les personnes nécessitant un relogement. Ainsi 5 personnes SDF ont pu accéder à un habitat, 3 à un CHRS et 26 ont pu être maintenue à domicile avec la mise en place d'intervenant à domicile ;
- fluidifier les parcours de santé: l'accès à une couverture santé complémentaire pour 26 personnes a permis de les intégrer dans un parcours de santé fluide. La mise en place de soins coordonnés par un médecin traitant (toutes les personnes accompagnées ont un médecin traitant en fin d'accompagnement) permet d'accéder à des soins spécialisés (dentaires, ophtalmo et auditifs) et/ou des hospitalisations programmées. La convention liant Cépar à la CPAM13 dans le cadre de la détection du non recours aux soins nous permet d'accélérer la mise à jour des droits santé et la mise en œuvre des soins nécessaires ;
- rompre l'isolement : chaque accompagnement se traduit par l'élaboration d'un étayage adapté. 19 mesures d'intervention à domicile ont été mise en place (SAAD et/ou SSIAD) durant l'intervention de Cépar, 9 personnes bénéficient d'un accompagnement dans l'accès aux soins mis en œuvre par la Pfidass, et 4 sont suivis dans des dispositifs spécialisés (Gestion de cas, CMP...). 38 accompagnement sur 40 clôturés font l'objet d'un suivi social en MDS ou CCAS avec une situation administrative à jour et de droits sociaux ouverts. Enfin, notre intervention visant le repérage des ressources de la personne, nous nous sommes attachés à intégrer 17 personnes dans un réseau de proximité (voisinage, commerçants de proximité).

Un environnement partenarial en mutation

Cépar développe son intervention dans un environnement en mutation.

Les CCAS (via les espaces service âgés) de la Mairie de Marseille, le service APA du CD13 et les SAAD, ainsi que le réseau Santé Gérontologique de l'ACLAP représentent des intervenants historiques auprès de notre public cible. En quelques années, la création d'unités mobiles d'évaluation (équipe Mobile Géronto-Psychiatrique, équipe Mobile Cognition et Comportement), le développement du dispositif MAIA porté par le CGD13, de la PTA portée par Pratique Santé, ainsi que la nouvelle répartition des compétences entre MDS et CCAS viennent modifier les modalités d'intervention. Cette répartition voit une partie du public jusqu'alors orienté sur les ESA du CCAS être accueillie en MDS. Ainsi les MDS du secteur sont devenues en 2019 les premiers prescripteurs sur notre action, passant de 4 orientations en 2018 à 17 en 2019.

Perspectives

2019 s'est traduit par une continuité de notre action sur le Grand Centre Ville.

Pour 2020, Cépar souhaite maintenir son intervention sur ce territoire en sécurisant et diversifiant ses sources de financement. Nous visons une augmentation de notre masse salariale dédiée à cette action afin de pourvoir à l'ensemble des demandes d'intervention provenant de nos partenaires.

Nous sommes sollicités par des acteurs des territoires environnant le Grand Centre Ville et souhaitons étendre notre intervention à des arrondissements proches si nous parvenons à obtenir les financements correspondant.

Témoignages de personnes accompagnées

Par souci de confidentialité, les prénoms ont tous été changés.

Pauline, 74 ans, SDF, orientée par la MDS Belle de Mai.

En début d'accompagnement, Madame est sans domicile suite à une expulsion locative. Elle a abandonné toute démarche administrative, est en situation de surendettement et n'a plus de parcours de soins malgré des pathologies somatiques importantes (diabète, asthme).

« La rencontre avec Cépar m'a permis de me ressaisir. J'étais dans un état de dépression ou je laissais ma situation dégringoler. J'ai travaillé toute ma vie, j'ai des droits retraites, mais je me suis laissée influencer par de mauvaises personnes, j'ai tout perdu et je n'avais plus le goût de vivre, j'étais toute seule avec mon chat et j'ai tout abandonné. Cépar m'a écouté et surtout m'a accompagné pour refaire tous mes papiers, contacter tous mes créanciers. L'éducateur m'a aidé à trouver un médecin et surtout à trouver l'énergie pour faire mes démarches. Ça n'a pas été facile mais à Cépar ont m'a parlé franchement, des fois un peu secoué pour que je sorte de ma mélancolie ! Cépar s'est même battu pour qu'un foyer m'accepte alors qu'ils refusaient les chats : je suis la première à avoir été accepté avec un animal de compagnie !

Ce qui m'a plu c'est qu'à Cépar on a pris le temps de comprendre mes problèmes et de tout mettre à plat. Ça m'a permis de reprendre pied et de faire face à mes problèmes en sachant sur qui compter, parce que Cépar n'a rien lâché »

Kamel, 64 ans, résidant dans le 2ème arrondissement, orienté par le CCAS.

Lors de son orientation, Monsieur n'a pas de complémentaire santé, pas d'avis d'imposition, son dossier APA est bloqué. Il a été victime d'un AVC qui lui laisse des séquelles importantes : difficultés d'élocution, de marches. Il est par ailleurs dialysé trois fois par semaine. Il est totalement isolé.

« L'éducateur de Cépar est venu souvent chez moi. Il m'a aidé à classer tous mes papiers que j'avais laissé en vrac pendant des années. Je ne comprenais rien avec ma CMU parce que je n'y avais plus le droit et je ne savais pas quoi faire. Pour l'aide à domicile je ne comprenais rien non plus. Cépar a repris les dossiers que j'avais laissé tomber. Je n'avais pas droit à l'ACS alors Cépar a fait une autre demande à le sécu et maintenant j'ai une mutuelle. Cépar a mis en contact mes médecins spécialistes qui n'arrivaient pas à se parler. J'ai trouvé un ophtalmo et je peux m'occuper de mes dents. En plus Cépar a fait ma demande de mutation pour un logement adapté. Et j'ai une aide à domicile pour les courses et le ménage et les repas.

Ce que j'ai aimé avec Cépar, c'est qu'il ne nous laisse pas seul avec des démarches que l'on ne comprend pas. L'éducateur est venu souvent, il me connaît bien et il comprend ce que je veux. »

1.2/ Action d'accompagnement autour de l'habitat

Présentation

En 2019, Cépar a développé de manière expérimentale une action d'accompagnement autour de l'habitat grâce au soutien de la **Fondation Abbé Pierre**.

Cette action vient répondre aux demandes formulées par les personnes retraitées accompagnées par Cépar dans le cadre de l'action Grand Centre Ville.

En effet, lors de la tenue des Espaces Consultatifs des Personnes Accompagnées organisés de manière semestrielle, les personnes nous ont fait part de besoins non pourvus en terme d'accompagnement renforcé autour de l'habitat.

De plus, l'analyse de notre file active met en relief les difficultés d'accès à un habitat adapté pour notre public et l'absence de dispositif d'accompagnement personnalisé et renforcé dédié.

Cette action vise deux objectifs :

- permettre à des personnes retraités en situation de vulnérabilité d'accéder à un habitat adapté ;
- sécuriser le parcours locatif de ces personnes en favorisant leur maintien dans le logement et leur inscription dans un nouvel environnement.

Il s'agit d'accompagner des personnes retraitées en situation de vulnérabilité dans leur accès à un habitat, en maintenant un accompagnement renforcé sur 12 mois maximum :

- Nous repérons dans notre file active des personnes dont nous avons assuré la solvabilité (ASPA, soit 800 euros mensuels) et la mise à jour de la situation administrative dans le cadre de l'action Grand Centre Ville. Les situations sont d'une telle complexité (cumul de problématiques) qu'elles ont besoin du maintien de notre accompagnement renforcé pour résoudre leur problématique de logement.
- Nous sollicitons nos liens partenariaux afin d'accéder à un habitat adapté (agences immobilières, propriétaires, PDALHPD, résidences sociales...) dans les meilleurs délais.
- Nous accompagnons l'emménagement (déménagement, ouverture des fluides et droits CAF, changement d'adresses...) en lien avec nos partenaires (Impulse toit, CCAS, MDS...)
- Nous assurons l'inscription de la personne dans son nouvel environnement en mettant en place les interventions à domicile nécessaires (SSIAD, SAD...) et en l'accompagnant vers les services de proximité.
- Nous clôturons l'accompagnement une fois l'étayage d'intervenants et l'accompagnement par le droit commun effectif.

L'exercice 2019

L'action d'accompagnement autour de l'habitat est expérimentée depuis juin 2019. Nous avons mis en œuvre 5 accompagnements.

Personnes accompagnées

La moyenne d'âge des personnes est de 68 ans. Elles sont deux femmes et trois hommes.

- 2 ont accédé à un logement autonome dans le parc privé. Elles étaient SDF lors du démarrage de l'accompagnement.
- 1 personne a accédé à un relogement adapté dans le parc social. Elle logeait dans un appartement inadapté à son handicap en début d'accompagnement
- 2 personnes sont dans l'attente d'une place en Maison relais. Elles sont hébergées de manière temporaire (hôtel meublé pour l'une, mise à disposition d'un logement temporaire pour l'autre).

Les accompagnements sus mentionnés continuent en 2020, chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé permettant un accès effectif à ses droits sociaux, la fluidification du parcours de santé ainsi que la constitution d'un étayage d'intervenants adaptés.

Problématiques opérationnelles rencontrées

- Difficultés à capter du logement adapté :

Saturation des Maisons relais, frilosité du parc privée, inaccessibilité du parc social rendent chronophage les démarches d'accès à un habitat adapté...Les procédures DALO sont en décalage avec l'impératif temporel des besoins des personnes accompagnées.

L'absence de garantie des risques locatifs (type Visale) pour les personnes retraitées rend les négociations complexes avec les bailleurs privés.

Les dispositifs spécialisés s'avèrent soit trop frileux lorsque les personnes présentent des troubles psychiques, soit trop restrictifs dans leur condition d'admission lorsque ces mêmes troubles psychiques ne sont pas suffisamment importants. L'IML est inaccessible du fait des délais de traitement des demandes. Le GCS Galilé trouve pertinent l'élaboration d'une convention avec Cépar pour un volume réduit de personnes si l'accord de la DDSC est obtenu.

- Personnes SDF

Nous sommes parvenus à accompagner deux personnes SDF dans l'accès à un logement autonome. Pour deux autres, la présence de troubles psychiques stabilisés mais non pris en charge rend plus complexe les négociations avec les bailleurs sociaux. Un accès à des maisons relais et/ou de l'IML paraît particulièrement

adapté. La création de conventions avec les acteurs concernés nécessite un volume important d'heure dédiée au partenariat et à la mise en avant de l'intérêt de notre public cible.

- Personnes en situation d'expulsion locative

L'année 2019 s'est traduite par une augmentation du nombre d'orientations provenant des MDS du secteur. Parmi les orientations récentes sur l'Action Grand Centre Ville, 5 sont en situation d'expulsion locative. L'AGCV ne nous permet d'accompagner au-delà de 6 mois les personnes orientées, ces situations viennent emboliser notre file active et nous prévoyons une augmentation de ce type d'orientation.

La question du financement d'un accompagnement adapté pour ces situations est donc centrale.

Perspectives

Fort des résultats obtenus par l'expérimentation de cette action en 2019, nous souhaitons obtenir un soutien financier de l'État afin d'étendre nos capacités d'accompagnements de personnes retraitées vers un habitat adapté.

Situation de Myriam

Myriam est orientée sur Cépar par la MDS Belle de Mai. Elle a 67 ans. Elle est SDF suite à son départ du domicile conjugal pour des raisons de violences psychologiques de son mari. Rapidement, une place en CHRS est trouvé sur la Ciotat, mais Myriam ne parvient pas à s'intégrer à ce nouvel environnement. Nous l'orientons donc sur un dispositif de mise à l'abri sur Marseille piloté par le SIAO. Durant cette période, nous mettons à jour l'ensemble de ses droits :

- nous établissons une domiciliation administrative au CCAS, permettant de lancer l'ensemble de ses démarches administratives
- elle accède à une couverture maladie à son nom, qui lui permet d'initier un parcours de santé en gynécologie et gastro-entérologie. Nous l'accompagnons sur les différentes consultations de spécialistes.
- nous accompagnons sa demande d'ouverture de droits ASPA, qu'elle obtient en 2 mois.
- une fois ses droits retraites obtenus, nous entamons une recherche de logement dans le parc privé, tout en maintenant les demandes de logement social.
- après avoir accompagné Myriam dans un processus de reconnaissance de son statut de victime de violences conjugales, nous initions un dossier d'aide juridictionnelle, en lien avec un avocat, pour la procédure de divorce.

Après un mois de recherche active, nous parvenons à convaincre un bailleur privé d'accepter le dossier de Myriam. Cette dernière signe donc un bail pour un studio de 25 m² dans un immeuble neuf, situé sur le territoire de son choix (3^{ème} arrondissement). Nous effectuons, en lien avec la MDS, une demande de FSL accès, qui, une fois acceptée, lui permet d'obtenir une aide financière pour faire face aux frais d'emménagement. Nous ouvrons ses droits CAF pour l'aide au logement.

Notre accompagnons Myriam dans ses démarches d'ameublement, d'ouverture des contrats EDF et assurance habitation. Nous l'aidons à effectuer ses changements d'adresses.

En 6 mois, Myriam est passée d'une situation de rue, marquée par une souffrance psychique intense cumulée à une situation administrative confuse, au statut de locataire avec l'ensemble de ses droits ouverts. Notre intervention lui a permis de sortir des listes d'attentes SIAO logement et d'accéder à un logement autonome dans des conditions optimales.

La suite de l'accompagnement permettra de finaliser la procédure de divorce, et d'accompagner Myriam sur des activités collectives en lien avec la Maison pour Tous de la Belle de Mai et les Compagnons Bâisseurs Provence.

2/ Actions transversales

2.1/ Espaces consultatif des personnes accompagnées

Présentation

Soucieux de valoriser la parole des personnes accompagnées, Cépar a développé des espaces consultatifs des personnes accompagnées (ECPA). Ces temps d'échanges avec nos bénéficiaires visent différents objectifs :

- recueillir la parole des premiers concernés quant à l'évaluation de l'action de Cépar.
- recueillir les problématiques et besoins non pourvus tels qu'exprimés par les personnes accompagnées.
- familiariser ces dernières à la vie associative de Cépar.

L'exercice 2019

Deux ECPA ont été réalisés en 2019, réunissant 12 personnes, dont deux aidants familiaux. Les personnes présentes nous ont fait part de leur satisfaction concernant le service proposé par Cépar : elles mettent en valeur la qualité de la relation établie avec les éducateurs spécialisés de Cépar, leur disponibilité et l'efficacité des démarches entreprises dans le cadre des accompagnements personnalisés.

Les limites qu'elles évoquent concernent l'absence de services proposant une intervention renforcée à long terme ; l'inintelligibilité des démarches administratives et les difficultés quant à l'usage quasiment obligatoire de l'informatique. Elles regrettent de ne pouvoir accéder plus rapidement à des entretiens physiques avec les administrations. Elles font part de besoin en terme de formation personnalisée en informatique.

Perspectives

Nous souhaitons maintenir une fréquence minimale de deux ECPA par exercice. Les personnes présentes aux ECPA 2019 nous ont indiqué leur plaisir de se rencontrer et de participer à des temps conviviaux. Nous nous sommes en outre rapproché d'Emmaüs Connect afin de faciliter et accompagner l'orientation des personnes sur les ateliers informatiques proposés par cette structure afin de donner suite aux besoins exprimés par les participants.

2.2/ Comité de Coopération

Présentation

Les comités de coopération mis en place par Cépar ont vocation à décloisonner les champs d'intervention. Il s'agit de constituer un espace d'échange et de réflexion avec nos partenaires opérationnels et institutionnels afin de partager nos constats de terrain et d'initier des dynamiques collectives.

La visée étant d'atteindre une plus grande efficacité des interventions auprès des personnes retraitées en situation de vulnérabilité.

L'exercice 2019

Deux Comités de Coopération se sont tenus en 2019 réunissant 10 personnes pour 8 structures (MDS Littoral, Compagnons Bâisseurs Provence, Pôle Accueil SIAO, GCS Galilé, Carsat Sud Est, CCAS ESA Centre, MAIA 13).

Le premier s'articulait autour de la question suivante : « Personnes retraitées vulnérables, quel accès au logement autonome dans le Grand Centre Ville ? ». Si les freins à l'accès au logement adapté n'ont évidemment pas été levés par la tenue de ce Comité de Coopération, nous retirons de ce temps d'échange une volonté accrue de faire valoir l'intérêt du public retraité vulnérable quant à la question de l'habitat décent. Ce comité nous a incité à initier notre action d'accompagnement autour de l'habitat (cf partie 1.2).

Le second Comité de Coopération portait sur la question suivante :« Quel accompagnement pour les personnes retraitées en situation de vulnérabilité ? ». Nous avons échangé sur la diversité des dispositifs susceptibles de s'adresser à notre public cible et partagé le constat de la faiblesse du nombre de structures proposant un accompagnement renforcé et global.

Perspectives

La tenue des deux Comité de Coopération a permis à Cépar de s'inscrire dans un champ d'acteurs en profonde mutation. Nous avons pu porter la voix et l'intérêt de notre public auprès de nos partenaires. Nous tâcherons de poursuivre le développement de notre activité en l'intégrant dans la dynamique territoriale actuellement en cours avec pour finalité de proposer une offre de service à la hauteur des problématiques de notre public.

3/ Vie associative

3.1/ Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration composé de 13 personnes s'est réuni 5 fois en 2019. Les membres du bureau, composé d'une Présidente et d'un Trésorier, s'est réuni 7 fois en plus de réunion collective afin de répondre aux besoins de la structure.

Le déménagement de la Présidente élue lors de l'AG 2019 nous a conduit à élire une nouvelle Présidente lors d'un CA exceptionnel en date du 19 juin 2019.

Tout comme l'équipe salariée, 2019 a permis au collectif de se structurer et de s'emparer de ses responsabilités. En effet, les aléas de la vie de la structure ont interpellé les membres du CA sur les questions d'organisation, de logistique et de ressources humaines. Il a notamment été proposé à l'équipe de mettre en place l'intervention d'un consultant externe en développement et structuration associatif pour des réunions mixtes : équipe / CA.

La fonction employeur a été répartie entre les membres du bureau et du CA afin de mettre en œuvre les obligations légales: recrutement, entretiens annuels, rupture anticipée de contrat...

En 2020, le CA souhaite accueillir de nouveaux profils afin de dynamiser la vie associative. Il sera également proposer, dans le cadre de Faldas, de former les dirigeants bénévoles à la gestion, ressources humaines et développement. Cela permettra de mieux soutenir l'équipe dans la mise en œuvre du projet associatif.

3.2/ Fédération des Alternatives de l'Action Sociale (Faldas)

Cépar a pleinement participé au développement de Faldas, en tant que membre co fondateur avec les associations Tout un Monde, Lacdam et Gépj . Cette fédération vise quatre objectifs généraux :

- promouvoir des modèles organisationnels créatifs et innovants en matière de gouvernance, au service et à l'écoute des publics ;
- faire évoluer les modèles d'organisation du secteur en transmettant et partageant nos expérimentations ;
- valoriser l'accueil et l'accompagnement à la marge des propositions institutionnelles courantes et dans leurs angles morts ;
- mutualiser les savoir-faire et les besoins des membres.

Concrètement, Cépar a pu bénéficier d'une avance de trésorerie de la part de Faldas pour pallier au retard de versement de certaines subventions.

Cépar a participé, au nom de Faldas, à une intervention au sein de l'IRTS Paca-corse, ainsi qu'à des actions de formation à destination des membres de Faldas.

Cépar souhaite maintenir son engagement dans le développement de Faldas. Cette dynamique fédérative inscrit Cépar dans un collectif inter-associatif à même de valoriser son approche et de faire valoir l'intérêt des personnes retraitées les plus vulnérables du territoire.

4/ Perspectives 2020

L'exercice 2020 s'articulera autour de 4 axes

- **Développer l'Action Grand Centre Ville :**

Les besoins recueillis sur le territoire dépassent largement nos capacités d'accompagnement. L'enjeu pour Cépar est de sécuriser et accroître ses sources de financement afin d'augmenter la masse salariale dédiée à cette action phare.

- **Développer l'Action d'accompagnement autour de l'habitat :**

Les besoins en terme d'accompagnement autour de l'habitat nous ont été confirmé par les personnes accompagnées lors de la tenue des ECPA, ainsi que par nos partenaires qui ne trouvent pas de services adaptés aux situations les plus complexes. L'expérimentation 2019 valide notre hypothèse selon laquelle la mise en œuvre d'un accompagnement global focalisé sur l'accès et le maintien dans un habitat adapté permet une amélioration des conditions de vie des personnes retraitées en situation de vulnérabilité.

- **Étendre le territoire d'intervention :**

Notre méthodologie d'intervention nous permet de proposer un accompagnement adapté aux situations les plus complexes, plébiscité par nos partenaires et les personnes accompagnées. Si le territoire du Grand Centre Ville est marqué par une sur représentation des personnes retraitées isolées et précaires, les sollicitations émanant des territoires limitrophes (4ème, 5ème, 6ème et 7ème arrondissement) indiquent que les problématiques ciblées se retrouvent sur ces territoires. Nous tâcherons donc de répondre à ses besoins en cherchant des soutiens financiers adaptés.

- **Élaborer une évaluation de nos impacts :**

Le soutien de la **Fondation de France** nous permet d'entamer un travail réflexif sur la constitution d'une évaluation fine de l'impact de notre activité sur le parcours des personnes accompagnées et, plus globalement sur le champ de l'intervention auprès d'un public retraité en situation de vulnérabilité.

L'exercice 2020 se traduira par une volonté d'asseoir la légitimité de notre activité et d'étendre nos capacités d'accompagnements de personnes retraitées en difficultés. Nous savons pouvoir compter pour ce faire sur l'engagement du Conseil d'Administration de Cépar et le soutien de l'ensemble des acteurs du territoire, qui ont à cœur de faire valoir l'intérêt de notre public et de concourir à l'amélioration de ses conditions de vie.

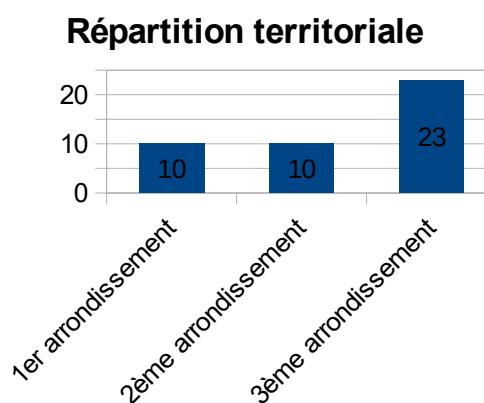
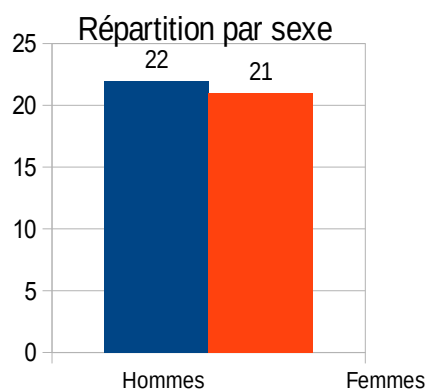
Annexe 1 : Action Grand Centre Ville 2019 , données chiffrées

1 / Public et prescripteurs

A - Typologie du public accompagné

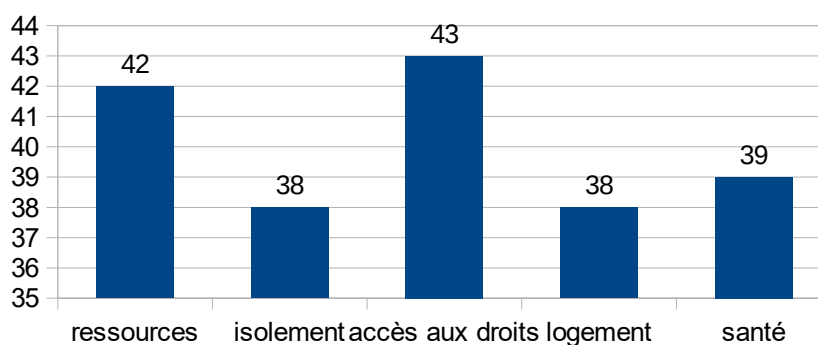
Sur l'exercice 2019 :

- nous avons reçu 50 orientations.
- nous avons réalisé 43 accompagnements (dont 10 démarrés fin 2018), 40 accompagnements sont terminés et 3 sont en cours
- moyenne d'âge des personnes accompagnées : 70,5 ans



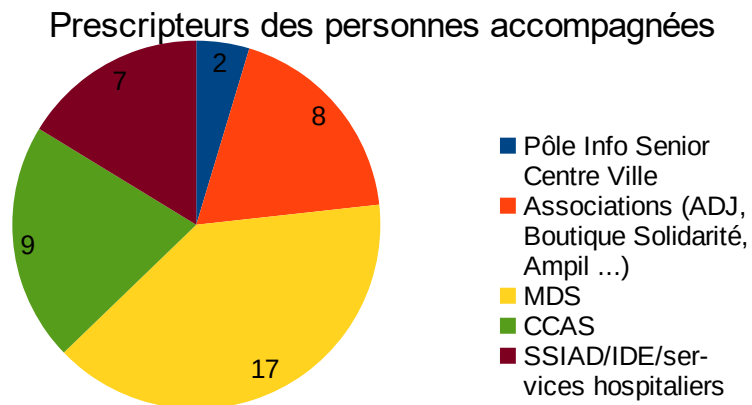
*

Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées



- **Durée moyenne des accompagnements clôturés : 5,5 mois.**
- Parmi les territoires du Grand Centre Ville, **la commune du troisième arrondissement est surreprésentée** (plus d'une personne accompagnée sur deux) .
- L'Action Grand Centre Ville s'adresse à des personnes retraitées en situation de cumul de problématiques : **plus de 4 personnes sur 5 sont en situation de cumul de toutes les problématiques ciblées**

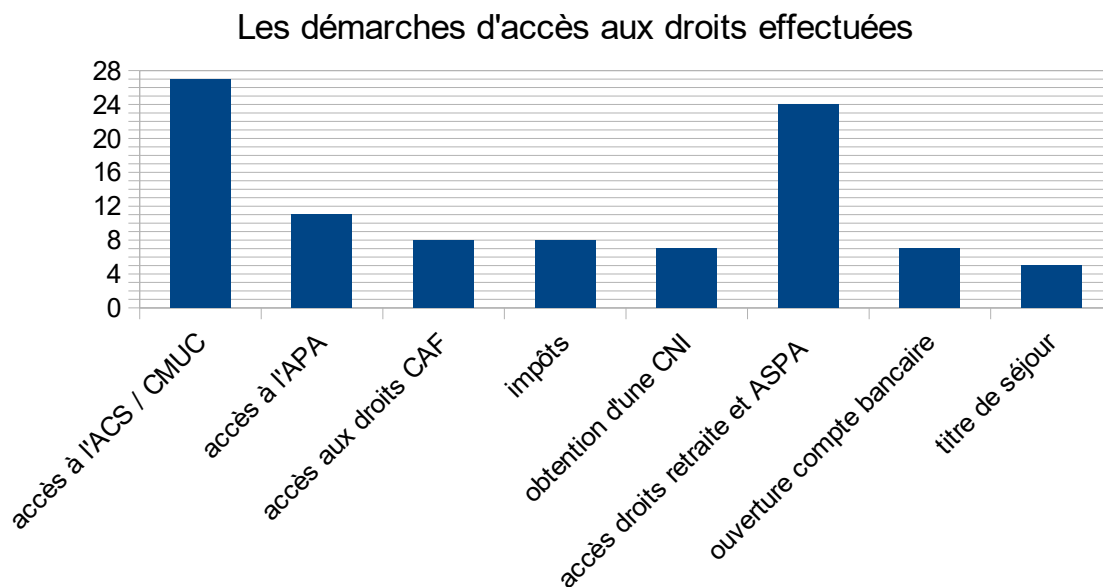
B – Typologie des prescripteurs



2/ Les résultats de l'action sur les personnes accompagnées

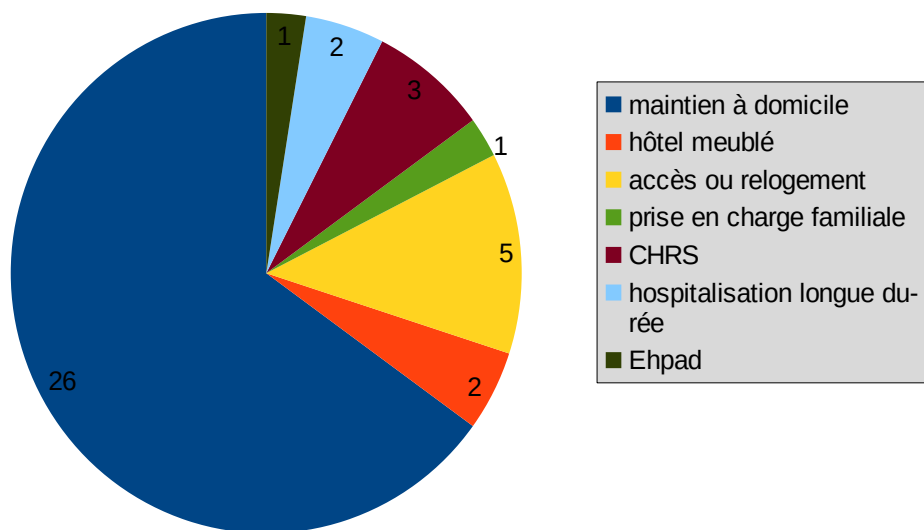
NB : Les résultats concernent les 40 accompagnements clôturés durant l'exercice 2019. 3 accompagnements sont en cours.

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits sociaux



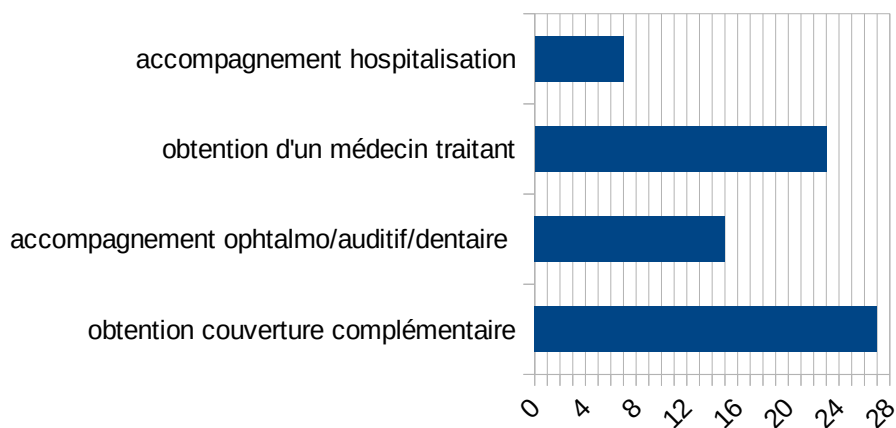
Axe 2 : Accès et maintien dans le logement / hébergement

Accès et maintien dans le logement en fin d'accompagnement



Axe 3 : Sécuriser les parcours de soins

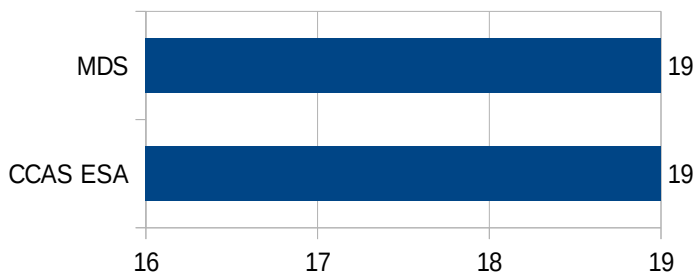
Actes mis en oeuvre en cours d'accompagnement



Axe 4 : Constituer un étayage adapté

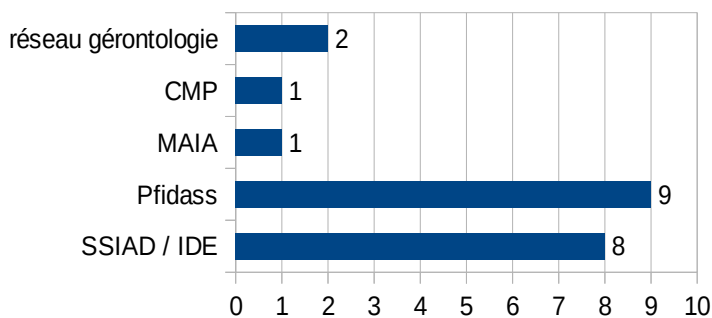
- Les dispositifs d'accompagnement social :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement social



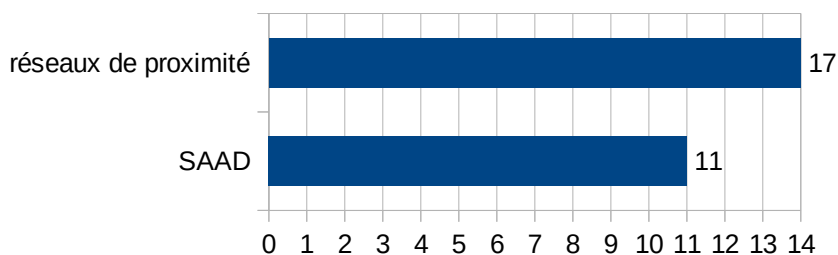
- Les dispositifs sanitaires :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement sanitaire



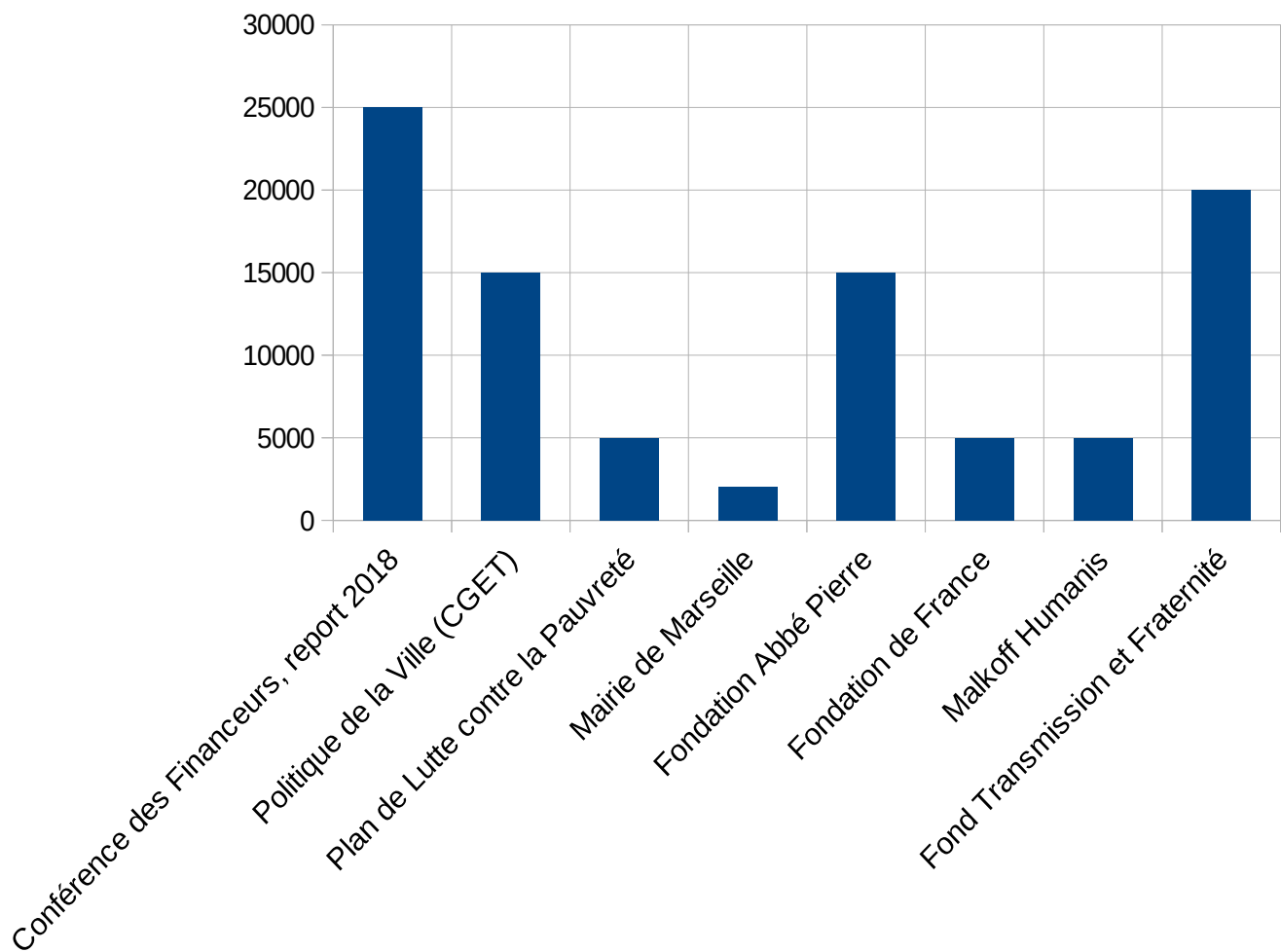
- L' Accompagnement à la vie quotidienne :

Accompagnement à la vie quotidienne



annexe n°2 : financements 2019

Montant des subventions perçues pour l'exercice 2019, en euros



Annexe 3 : critères d'orientation et fiche de positionnement



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

CRITÈRES D'ORIENTATION SUR L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

De manière générale, cette action a pour objectif de prévenir les situations de dépendance en favorisant le maintien à domicile.

Cépar propose l'élaboration d'accompagnements éducatifs personnalisés, renforcés et limités dans le temps, basés sur la libre adhésion à destination de personnes retraitées.

Ces accompagnements visent à lutter contre l'isolement, favoriser l'accès aux droits, fluidifier les parcours de santé, accompagner les personnes retraitées vers et dans l'autonomie.

Ils s'adressent à des personnes retraitées cumulant des problématiques.

Les personnes doivent résider sur le **1er , 2ème, ou 3ème** arrondissement de Marseille.

Une personne peut être orientée sur Cépar si elle cumule **au moins deux problématiques**:

- **de ressources**: inférieures ou égales au seuil de pauvreté, soit 1008 euros par mois.
- **d'isolement social et familial**: manque de relations sociales et affectives; absence, rupture ou fragilité des liens familiaux; absence de personnes proches en mesure de mettre en place et de coordonner les réponses aux besoins.
- **d'accès aux droits**: difficultés d'accès à l'information, aux administrations, à la constitution et au suivi des dossiers; difficultés à se maintenir dans des démarches nécessitant des aller-retours répétés auprès des institutions; difficultés de compréhension des attentes administratives; complexité des situations retardant la constitution de dossiers administratifs...
- **de logement**: difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome; loyer élevé; insalubrité; inadaptation..- **de santé**: absence de parcours de soins, difficultés d'accès aux soins de médecine «générale» (médecin traitant, dentiste, kiné, etc); absence de couverture santé de base et complémentaire; absence d'acceptation et de reconnaissance d'un handicap; personnes évaluées en GIR.



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

FICHE DE POSITIONNEMENT/ ACTION GRAND CENTRE VILLE

PRESCRIPTEUR

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM DU RÉFÉRENT :

COORDONNÉES :

PERSONNE ORIENTÉE

NOM :

AGE :

LIEU DE RÉSIDENCE :

COORDONNÉES:

CUMUL DE PROBLÉMATIQUES

(POUR LES DÉTAILS DES PROBLÉMATIQUES, SE REPORTER À LA FICHE CRITÈRES D'ORIENTATION)

RESSOURCES :

ISOLEMENT :

ACCÈS AUX DROITS :

LOGEMENT :

SANTÉ :

REMARQUES DIVERSES